



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNE
du Canada

Complétude institutionnelle et vitalité

Vers le renouvellement de la stratégie gouvernementale d'appui au développement des communautés francophones et acadiennes

*Notes pour une allocution de Mme Marielle Beaulieu,
directrice générale de la FCFA du Canada*

Au Comité permanent des langues officielles

12 décembre 2006

SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Messieurs et Mesdames les députés,

J'aimerais tout d'abord vous remercier de nous avoir invité à comparaître, aujourd'hui, dans le cadre de votre étude sur la vitalité des communautés de langue officielle. Je désire par ailleurs féliciter et remercier le comité d'avoir pris le temps d'aller à la rencontre des communautés francophones et acadiennes pour les entendre sur cette question très importante.

Comme vous le savez, le *Sommet des communautés francophones et acadiennes*, qui aura lieu en juin 2007, donnera aux francophones l'occasion de réfléchir sur des enjeux-clefs et de définir ensemble leur vision de l'avenir. Cette question de vitalité dont il est question aujourd'hui fait partie des enjeux qui seront discutés au Sommet. Ce sera notamment une occasion de faire le bilan de nos forces et de nos acquis, et d'identifier les stratégies pour combler les lacunes restantes.

Nous voulons toutefois explorer avec vous, aujourd'hui, quelques pistes par rapport à ce qu'on entend par vitalité des communautés, et quels sont les ingrédients de cette vitalité.

On a souvent tendance à définir la vitalité des communautés francophones et acadiennes surtout par les nombres. Cependant, cette définition ne tient pas toujours suffisamment compte du dynamisme des communautés, que ce soit au niveau social, culturel ou économique. Pour nous, il y a un lien très important entre la capacité d'une communauté de vivre et de se développer en français, et la vitalité de cette communauté.

C'est pourquoi ce qu'on appelle souvent la complétude institutionnelle est, pour nous, un ingrédient très important de la vitalité. Par complétude institutionnelle, on entend la capacité d'une communauté de disposer d'une infrastructure complète de services dans tous les secteurs d'activités qui affectent son développement, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la culture, des médias, de l'immigration, etc.

À cet égard, même des collectivités où les francophones sont peu nombreux peuvent faire preuve d'une grande vitalité grâce à une panoplie de services qui garantissent la capacité de vivre en français.

Ce lien direct entre la complétude institutionnelle et la vitalité des communautés donne toute son importance au travail qui se fait pour le développement communautaire, et cela nous amène à parler de la stratégie gouvernementale en matière d'appui aux communautés francophones et acadiennes. Le *Plan d'action pour les langues officielles* a introduit dans cette stratégie gouvernementale une approche globale reposant sur une étroite collaboration interministérielle pour le développement des communautés, dans plusieurs secteurs prioritaires. Plusieurs initiatives structurantes ont été réalisées, notamment dans les secteurs de l'immigration et de la santé.

Avec l'échéance du Plan d'action pour les langues officielles en 2008, la question qui se pose est ce qui vient ensuite. Depuis maintenant un an, la nouvelle Partie VII de la Loi sur les langues officielles engage toutes les institutions fédérales à adopter des mesures positives pour appuyer le développement des communautés. Cet élément à lui seul rend incontournable la poursuite, au-delà de 2008, d'une stratégie gouvernementale globale à cet égard.

Un des buts que devra poursuivre cette nouvelle stratégie, c'est de chercher à amoindrir l'impact que les compressions de programmes gouvernementaux annoncées en septembre

aurent sur la vitalité des communautés francophones et acadiennes. On n'a qu'à penser aux coupures en alphabétisation, à l'élimination du financement de l'Initiative canadienne sur le bénévolat, à la fermeture de plusieurs bureaux régionaux de Condition féminine Canada et, bien entendu, à l'élimination du Programme de contestation judiciaire pour constater que cet impact sur les communautés sera bien réel. Des mesures correctives s'imposent.

Le renouvellement de la stratégie gouvernementale devra permettre de capitaliser sur le momentum que nous avons en ce moment en ce qui a trait au développement des communautés dans des secteurs-clef, en assurant notamment que les plans d'action qui ont été développés en immigration, en santé ou en éducation puissent être mis en œuvre.

Mais cette stratégie devra également s'adresser à d'autres enjeux. Il nous faut assurer que les francophones partout au pays bénéficient de lieux qui leur permettent de s'éduquer, de se divertir, de s'informer, bref, de vivre en français. C'est pourquoi la création d'un fonds d'infrastructures nous semble prioritaire. Ce fonds soutiendrait entre autres les centres scolaires-communautaires, les écoles, la petite enfance, les arts et la culture, ainsi que les médias communautaires.

Il nous semble tout aussi prioritaire que le renouvellement de cette stratégie gouvernementale accorde une attention particulière au renforcement de la capacité des organismes des communautés d'accomplir leur mission. Dans un contexte où ces organismes doivent travailler avec plusieurs institutions fédérales, ainsi qu'avec leur gouvernement provincial ou territorial et, dans plusieurs cas, avec des municipalités, il faut qu'ils puissent disposer des moyens de faire ce travail pour le bénéfice des communautés.

Il y a deux ans, la FCFA et ses membres demandaient une bonification de 18 millions de l'enveloppe dédiée aux communautés francophones et acadiennes, qui se trouve dans le Fonds d'appui pour les langues officielles au ministère du Patrimoine canadien. Cet accroissement des investissements n'a pas eu lieu, et deux ans plus tard, la demande croissante pour des services, des activités, de la vie et de l'animation en français pose des défis considérables autant aux gouvernements qu'aux intervenants des communautés.

C'est donc dire que le maintien et l'accroissement de la vitalité des communautés nécessite une stratégie gouvernementale d'appui au développement qui soit à la fois continue et globale, qui s'adresse à plusieurs secteurs-clef et renforce la capacité des communautés à participer à leur propre développement.

En investissant dans la complétude institutionnelle des communautés et dans la capacité des organismes et intervenants de servir les francophones, le gouvernement soutient et accroît la vitalité de la francophonie canadienne partout où elle se trouve. Et en soutenant la vitalité des communautés francophones et acadiennes, le gouvernement renforce la contribution de ces dernières à la construction d'un Canada fort, uni et fier de sa dualité linguistique.